OCOM M123.02 – IDENTIFIER LES APPELS ET LES RÉPONSES APPROPRIÉES

1. **Rendement :** Identifier les appels et les réponses appropriées

2. **Conditions :**

   a. Éléments fournis :

      (1) de la supervision;

      (2) de l'aide au besoin.

   b. Éléments non permis : Aucun.

   c. Conditions environnementales : Des salles de classe appropriées ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.

3. **Norme :** Le cadet doit identifier les différents appels et leurs réponses adéquates, y compris :

   a. l'appel général,

   b. l'appel à l'attention,

   c. l'appel « continuez ».

4. **Points d'enseignement :**

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE1	Démontrer les appels suivants : a. l'appel général, b. l'appel à l'attention, c. l'appel « continuez ».	Démonstration	5 min	A1-007 (p. 7)
PE2	Expliquer le rôle de chaque appel, y compris : a. l'appel général – l'appel général est lancé pour retenir l'attention de l'équipage du navire avant de donner un ordre; b. l'appel à l'attention – l'appel à l'attention est lancé pour que tous les membres de l'équipage gardent le silence en signe de respect, lors d'occasions telles que les rondes, la cérémonie des couleurs et la cérémonie du crépuscule, ou pour arrêter tout le travails des environs pour éviter un accident; c. l'appel « continuez » – l'appel « continuez » est lancé une fois que l'événement qui retenait l'attention n'est plus en vigueur.	Exposé interactif	10 min	A1-007 (p. 9-4 à 9-7)

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-601/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-601-PG-002/A-CR-CCP-601-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE3	Expliquer la réponse requise à chaque appel, y compris : a. l'appel général ou l'appel à l'attention – lorsque l'un de ces appels est entendu, les cadets doivent arrêter toute activité, adopter la position du garde à vous et attendre les ordres; b. l'appel « continuez » – l'appel « continuez » est lancé une fois que l'événement qui retenait l'attention n'est plus en vigueur. Le cadet doit alors reprendre ses activités.	Exposé interactif	10 min	A1-007 (p. 9-4 à 9-7)

5. **Durée :**

a.	Introduction et conclusion :	5 min
b.	Démonstration :	5 min
c.	Exposé interactif :	20 min
d.	Total :	30 min

6. **Justification :**

   a. La méthode d'instruction par démonstration a été choisie pour le PE 1 parce qu'elle permet à l'instructeur d'expliquer et de démontrer la bonne façon de démontrer les appels général, à l'attention et « continuez ».

   b. L'exposé interactif a été choisi pour les PE 2 et 3 afin d'initier les cadets aux appels et aux réponses appropriées.

7. **Document de référence :** A1-007 A-CR-CCP-004/PT-002 D Cad (1983). *Manuel des cadets de la Marine royale canadienne, Volume 2*, Ottawa, ON,

8. **Matériel d'instruction :**

   a. du matériel de présentation (p. ex., tableaux blancs, tableaux de papier, RPJ, projecteur multimédia) approprié à la salle de classe et au secteur d'entraînement,

   b. des marqueurs,

   c. un téléviseur et un magnétoscope à cassettes;

   d. une vidéo portant sur les appels, si possible;

   e. un sifflet de manœuvrier (un par classe pour faire la démonstration).

9. **Matériel d'apprentissage :** Aucun.

10. **Modalités de contrôle :** Aucune.

11. **Remarques :**

    a. Les vidéos portant sur les appels sont disponibles sur le site Web régional de l'URSC(Pac) : http://www.regions.cadets.ca/pac/seacad/resources/pipes_e.asp.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-601/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-601-PG-002/A-CR-CCP-601-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.